

RAPPORT DU MANDATAIRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-DRUMMOND

Présenté à

Monsieur Jean-Marc Fournier

ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

par

Pierre Delisle, ing. F.AdM.A.

1^{er} décembre 2003

1. INTRODUCTION

Le 5 novembre dernier, je recevais de monsieur Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, le mandat d'examiner le déroulement de la campagne référendaire à Saint-Charles-de-Drummond et ses effets sur les résultats, ainsi que le sentiment qui se dégage dans la population depuis la tenue du scrutin du 26 octobre 2003.

Un tel mandat est délicat puisqu'il consiste essentiellement à recueillir des impressions et à percevoir des sentiments tant chez les élus que chez les citoyens de Saint-Charles-de-Drummond.

Ce n'est donc pas une simple question de chiffres et c'est à dessein que j'ai évité de faire un exercice mathématique de comparaison ou d'analyse de nombres et de pourcentages de voix exprimées. Une telle approche m'aurait inévitablement amené sur le terrain de l'interprétation théorique des notions de représentativité ou du caractère significatif d'un résultat, qui font actuellement l'objet de débats auxquels je ne m'autorise pas de participer.

J'ai plutôt tenté, en m'appuyant sur des documents et des témoignages, de cerner les raisons qui ont pu mener aux résultats du vote du 26 octobre 2003 à Saint-Charles-de-Drummond.

2. DÉMARCHE

Pour réaliser mon mandat, j'ai d'abord pris connaissance des documents d'information produits à l'intention de ses citoyens par la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond et, à des fins de comparaison, ceux émis par les trois autres municipalités visées par le regroupement. J'ai également parcouru les articles de journaux sur le sujet.

J'ai tenu plusieurs rencontres, notamment avec les mairesses et maires des municipalités concernées par le regroupement et avec tous les élus de la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond, pour bien connaître l'opinion de chacun et leur implication dans le processus référendaire.

Des fonctionnaires municipaux et des responsables de plusieurs organismes du milieu ont été rencontrés ou contactés afin d'obtenir leurs observations tant sur le déroulement de la campagne que sur les sentiments qu'ils éprouvent suite au résultat du référendum.

Un communiqué a été transmis aux postes locaux de radio et de télévision et il a également été acheminé à toutes les adresses postales de Saint-Charles-de-Drummond, afin d'inviter tous les citoyens intéressés à me soumettre leurs observations et à me faire part de leurs commentaires, notamment sur l'opportunité de la tenue d'un deuxième référendum dans leur municipalité.

Ainsi, autant les gens qui ont voté que ceux qui ne l'ont pas fait ont pu s'exprimer. Ils se sont manifestés en grand nombre, soit par l'envoi de lettres, de courriels, de télécopies ou encore par téléphone.

Plusieurs en ont profité pour aller au-delà du questionnement sur la tenue d'un deuxième référendum et ils ont exprimé les raisons de leur choix, ce qui m'a été très utile à la compréhension de leur motivation.

Les documents obtenus, les opinions émises par les citoyens ainsi que les propos recueillis lors des rencontres me permettent de vous soumettre les observations qui suivent, lesquelles sont principalement la résultante d'une vérification terrain.

3. BREF HISTORIQUE

C'est à la suite du rapport déposé en octobre 2002 par le conciliateur gouvernemental monsieur Gilles Rioux, que les Villes de Drummondville et de Saint-Nicéphore, la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond et la Paroisse de Saint-Joachim-de-Courval ont convenu de présenter, en septembre 2003, une demande commune de regroupement au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Préalablement à la présentation de la demande commune de regroupement, des séances publiques d'information furent organisées en août 2003 dans chacune des municipalités. Ces séances d'information se sont tenues en présence des élus municipaux et de représentants du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, afin d'exposer à la population les différents aspects du regroupement et les impacts fiscaux qui en découleraient. Celle de la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond a eu lieu le 11 août 2003 et environ 240 personnes y ont assisté.

Le 11 août 2003, le ministre des Affaires municipales du Sport et du Loisir, informait la mairesse de la Ville de Drummondville de son intention d'ordonner la consultation des personnes habiles à voter dans chacune des municipalités visées par le projet de regroupement, conformément à l'article 95 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

À l'instar des trois autres municipalités, la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond adoptait, le 2 septembre 2003, le Règlement no. 777 intitulé : «Règlement autorisant la présentation d'une demande commune de regroupement du territoire de la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond avec ceux des villes de Drummondville et de Saint-Nicéphore et de la Paroisse de Saint-Joachim-de-Courval».

Le conseil municipal de Saint-Charles-de-Drummond indique dans ce règlement que la demande commune de regroupement est conditionnelle à la tenue d'un scrutin référendaire sur le sujet et au respect de la volonté populaire qui sera ainsi exprimée. La Ville de Saint-Nicéphore exigeait elle aussi la consultation des citoyens.

Pour faire suite à la signature, le 5 septembre 2003, de la demande commune de regroupement par chacune des municipalités, le ministre décrète le 10 septembre, la tenue d'un scrutin référendaire pour le 26 octobre 2003 dans les quatre municipalités.

4. CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE

La campagne référendaire n'a pas fait l'objet d'un plan de communication ou d'une stratégie commune de la part des quatre maires pour promouvoir le regroupement. Ils n'ont participé qu'à une seule activité conjointe, soit le Souper du 23 septembre de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond, où ils ont été invités à prendre la parole.

À cette occasion, monsieur Bernard Boudreau, maire de Saint-Charles-de-Drummond a déclaré que «ce n'est évidemment pas le moment de promulguer les avantages du *pour* et du *contre* une fusion. Toutefois, nous mettrons à la disposition de nos citoyens et citoyennes tous les éléments nécessaires à une bonne compréhension des enjeux afin de leur permettre de prendre une décision éclairée en toute connaissance des avantages et inconvénients».

Afin de renseigner ses citoyens, le conseil municipal de Saint-Charles-de-Drummond a tenu deux séances d'information les 7 et 15 octobre 2003, auxquelles assistaient respectivement 130 et 110 personnes. Ces séances

étaient présidées par le maire en présence des conseillers et du secrétaire-trésorier.

Le document utilisé lors de ces soirées d'information fut acheminé à tous les citoyens par la poste les 14 et 15 octobre 2003. Il contient huit pages qui présentent les principaux impacts du regroupement et du statu quo.

Les avis légaux relatifs à la révision de la liste électorale et à l'avis du scrutin référendaire ont été dûment publiés. Les quatre municipalités visées par le regroupement ont par ailleurs émis conjointement les 12 et 22 octobre 2003, des avis pour inviter les citoyens à voter le jour du scrutin ou lors du vote par anticipation.

Les 25 et 26 octobre 2003, les municipalités ont aussi diffusé collectivement de la publicité sur les ondes des stations de radio locales relativement aux impacts du regroupement. Le jour du scrutin, une publicité conjointe au même effet paraissait dans le journal local.

Les élus municipaux de Saint-Charles-de-Drummond n'ont pas utilisé le journal municipal *Le Reflet* pour diffuser de l'information sur le référendum. Par contre, le secrétaire-trésorier a utilisé ce médium pour informer les citoyens sur le déroulement du vote.

Bien que l'ensemble de l'information ait été largement diffusée, on m'a informé que les résidants du secteur Du Cantonier / Victorin, soit une quarantaine d'électeurs, n'auraient pas reçu par courrier toute la documentation relative au référendum.

À des fins de comparaison, la Ville de Drummondville a informé ses citoyens, en mettant notamment à leur disposition sur son site internet la documentation pertinente au regroupement.

Pour sa part, le maire de la Paroisse de Saint-Joachim-de-Courval a publié quatre circulaires d'information sur le regroupement. Il a ouvertement invité les citoyens de la paroisse à voter en faveur du regroupement.

La Ville de Saint-Nicéphore a émis trois feuillets d'information à l'intention de sa population et le conseil municipal a répondu aux questions des citoyens lors des séances des 15 septembre, 6 et 20 octobre. La ville a également rendu accessibles sur son site internet divers documents portant sur le regroupement et a publié dans le mensuel *Le Courant* des informations sur le référendum. Une assemblée publique d'information pour les gens d'affaires a été organisée

le 22 octobre. De plus, la mairesse a émis, le 23 octobre, un communiqué de presse où elle se prononce en faveur du regroupement.

Les diverses revues de presse recensées couvrant la période d'avant le scrutin indiquent que c'est à Saint-Nicéphore que le projet de fusion a suscité le plus d'intérêt, en raison de la présence du camp du *non*.

Du côté de Saint-Charles-de-Drummond, on note que le 23 août 2003, dans *La Tribune*, monsieur le maire Bernard Boudreau déclarait : «Il y aura assurément un référendum à Saint-Charles. Je ne vais pas me prononcer, mais je peux dire que le projet d'entente que nous avons négocié est le meilleur que pouvaient obtenir les citoyens de Saint-Charles».

Le 28 septembre, on pouvait lire dans le journal *L'Express* de Drummondville : «Ne me demandez pas si je suis pour ou contre le regroupement, cette décision appartient aux citoyens de Saint-Charles-de-Drummond, de dire le premier magistrat de Saint-Charles».

Le 19 octobre 2003, dans un article paru dans *L'Express*, on peut lire que la MRC est favorable au projet de fusion, tout comme la Chambre de commerce et d'industrie qui estime «que la population, dont les gens d'affaires, tirera plus de bénéfices que d'inconvénients à la suite d'un regroupement municipal et ce, même si les commerces et les entreprises de Saint-Nicéphore, de Saint-Charles-de-Drummond et de Saint-Joachim-de-Courval verront leur compte de taxes augmenter».

Enfin, le 25 octobre, soit la veille du scrutin, le quotidien *La Tribune* indique que «le maire de Saint-Charles, Bernard Boudreau, demeure le seul des quatre maires à ne pas s'être prononcé.»

Le vote du 26 octobre a donné les résultats que l'on connaît, soit des victoires du *oui* à Drummondville, à Saint-Joachim-de-Courval et à Saint-Nicéphore, alors qu'à Saint-Charles-de-Drummond, les 1594 citoyens qui ont voté ont rejeté la proposition de regroupement avec 32 voix de majorité.

5. COMMENTAIRES DES ÉLUS

Mes rencontres avec les maires des quatre municipalités et avec chacun des conseillers de Saint-Charles-de-Drummond m'ont permis de colliger de précieuses informations et de connaître les réactions personnelles des élus.

5.1 Les maires des trois autres municipalités

Dans l'ensemble, les commentaires que j'ai pu recueillir des maires des municipalités de Drummondville, de Saint-Joachim-de-Courval et de Saint-Nicéphore sont :

- Ces élus sont tous déçus du résultat du scrutin référendaire à Saint-Charles-de-Drummond où ils déplorent le faible taux de participation qu'ils attribuent principalement à l'absence d'engagement de la part du maire et du conseil municipal qui avaient décidé de rester neutres, d'où l'absence de débat;
- Ils anticipaient tous une victoire du *oui* à Saint-Charles-de-Drummond, alors que le résultat de Saint-Nicéphore leur semblait incertain. Ils expliquent la bonne participation à Saint-Nicéphore par l'émulation créée par la présence des comités du *non* et du *oui*;
- Ils font mention d'un mouvement d'opposition de la part des commerçants de Saint-Charles-de-Drummond qui appréhendaient l'imposition d'un taux additionnel de la taxe foncière générale pour les immeubles non résidentiels (taxe d'affaires) et qui auraient manifesté des inquiétudes à cet égard;
- Bien qu'un scénario de regroupement à trois soit envisageable, les maires semblent peu enclins à le considérer dans l'immédiat, ne connaissant pas les nouveaux scénarios financiers qui s'appliqueraient. Cependant, ils verraient probablement d'un bon œil la tenue d'un deuxième référendum dans la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond.

5.2 Les élus de Saint-Charles-de-Drummond

Les principaux commentaires recueillis lors de mes rencontres individuelles avec le maire et chacun des élus de la Municipalité de Saint-Charles sont :

- Bien qu'ils admettent tous, à une exception près, que le taux de participation ait été faible, certains se disent carrément déçus du résultat, alors que d'autres acceptent le verdict, alléguant que les citoyens qui ont voté *contre* ne veulent pas d'un deuxième référendum qui remettrait en question la démocratie et irait à l'encontre de l'engagement du conseil à respecter le résultat;
- On explique le résultat négatif du vote par des facteurs comme l'imposition d'une taxe aux commerçants, la fermeture de la bibliothèque, le spectre

d'une hausse possible des loyers de l'Office municipal d'habitation, le changement de politique eu égard au pavage des nouvelles rues et la négligence de la Ville de Drummondville à effectuer la réfection de la portion du boulevard Saint-Charles située sur son territoire;

- Certains membres du conseil municipal de Saint-Charles-de-Drummond croient qu'une prise de position des élus aurait suscité un débat, créé davantage d'intérêt et incité plus de gens à se prononcer lors du référendum. Ils expliquent toutefois leur neutralité par le fait qu'ils n'ont pas été élus, en 1999, pour faire la fusion. Ils estiment par contre que le conseil devra se prononcer clairement dans un sens ou dans l'autre s'il y a un autre référendum à Saint-Charles-de-Drummond;
- Les élus indiquent que, de l'avis d'une majorité de gens, l'enjeu majeur du référendum était l'adhésion ou non de la Ville de Saint-Nicéphore au projet de regroupement, alors que celle de la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond semblait acquise. Selon eux, cela expliquerait la négligence de plusieurs citoyens de Saint-Charles-de-Drummond à aller voter, puisqu'ils étaient confiants que l'appui au regroupement avec Drummondville, Saint-Joachim-de-Courval et Saint-Nicéphore serait facilement obtenu;
- Le maire de Saint-Charles-de-Drummond a pour sa part mentionné que, si le ministre décidait de la tenue éventuelle d'un autre scrutin référendaire, certains irritants pourraient être éliminés. Il s'agit notamment de la question de la fermeture bibliothèque, du pavage des nouvelles rues déjà construites et de la représentation de sa municipalité au conseil provisoire de la ville regroupée.

6. COMMENTAIRES DES ORGANISMES MUNICIPAUX

J'ai aussi pris contact avec des responsables d'organismes municipaux, soit : l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, l'Âge d'or, la Bibliothèque municipale, le Club Optimiste et l'Office municipal d'habitation.

Bien que la plupart des personnes contactées m'aient indiqué parler à titre personnel, on note les commentaires suivants :

- Il faut respecter le résultat du scrutin, malgré le faible taux de participation au référendum et la faible différence entre les votes *pour* et les votes *contre* le projet de regroupement;

- L'information fournie pendant la campagne a semblé adéquate, bien que les aspects financiers n'aient peut-être pas été suffisamment expliqués, ce qui a pu soulever une certaine inquiétude;
- L'absence de prise de position des élus de Saint-Charles-de-Drummond pendant la campagne référendaire est regrettable;
- Il n'y a pas eu de véritable débat pendant la campagne, ce qui explique le faible taux de participation au vote;
- La fermeture appréhendée de la bibliothèque municipale a été pour certains une des principales causes du rejet de la proposition de regroupement;
- La question du financement du pavage des nouvelles rues a provoqué du mécontentement ;
- L'imposition d'une taxe d'affaires aurait incité les commerçants à voter contre la proposition de regroupement;
- Chez une partie de la population, dont les citoyens plus âgés, on a craint une perte d'identité, du sentiment d'appartenance;
- Certains ont peur de perdre des privilèges ou des services;
- Le regroupement avec Drummondville devra se faire un jour. Ce n'est qu'une question de temps;
- Si on doit décréter un nouveau référendum, faisons-le au plus tôt, afin d'éliminer l'incertitude face à l'avenir de la municipalité.

7. COMMENTAIRES DES CITOYENS

Dans les jours qui ont suivi l'envoi du communiqué, 230 citoyens m'ont fait part de leurs observations et de leurs commentaires, soit par la poste, par courriel, par télécopieur ou par téléphone. Ce nombre inclut les 59 signataires d'une pétition portant l'unique commentaire : «Nous sommes satisfaits des résultats du référendum tenu le 26 octobre 2003».

Cette consultation s'est avérée très utile pour tâter le pouls des citoyens afin de pouvoir comprendre le sentiment qui se dégage depuis le référendum. À quelques rares exceptions près, ils se sont dits très satisfaits d'avoir été invités à exprimer en toute liberté leur point de vue sur la question.

De nombreux citoyens qui se sont exprimés déplorent le faible taux de participation au vote, mais les conclusions qu'ils tirent du résultat varient beaucoup. Alors que certains rejettent l'idée de la tenue d'un autre scrutin, d'autres souhaitent ardemment qu'il y en ait un. Certains citoyens se sont dits en faveur de la fusion, mais contre une nouvelle consultation, à moins que de nouveaux éléments ne soient soumis.

Conséquemment, il m'apparaît important de faire état des motifs énoncés de part et d'autre, plutôt que de simplement comptabiliser les *pour* et les *contre*.

7.1 Les citoyens qui ne veulent pas d'un autre référendum

En plus d'exposer les raisons pour lesquelles ils ne croient pas opportun de tenir une autre consultation à Saint-Charles-de-Drummond, ces citoyens ont pour la plupart exprimé les motifs qui justifient leur refus du regroupement proposé.

Les raisons les plus invoquées pour ne pas tenir un nouveau référendum sont, entre autres :

- Il faut respecter la démocratie, l'opinion exprimée par la population. On ne doit pas s'acharner à vouloir renverser la décision;
- Le gouvernement s'est engagé à ne pas imposer les fusions municipales;
- Si le *oui* l'avait emporté par 32 voix, on n'aurait sûrement pas remis le résultat en question;
- C'est avant, pas après que l'on définit les modalités d'un scrutin. Une majorité d'une seule voix est suffisante;
- Il faut éviter les référendums à répétition, comme ceux qui se sont tenus sur la souveraineté du Québec.

Les principaux motifs pour lesquels ces citoyens ont indiqué avoir voté *contre* le projet de regroupement sont notamment :

- Il serait illogique de défaire une municipalité qui fonctionne très bien par elle-même et briser l'harmonie qui y règne;
- Il est important de conserver la qualité des services actuellement offerts par la municipalité (enlèvement des déchets, déblaiement de la neige);

- Il faut conserver le bureau municipal, qui est proche et où on retrouve des gens que l'on connaît;
- Il faut garder ouverte la bibliothèque municipale;
- Il pourrait y avoir une hausse des loyers à l'Office municipal d'habitation;
- Les commerçants ne veulent pas de taxe d'affaires;
- Rien ne garantit la qualité des services que Drummondville offrirait;
- Il faut protéger le sentiment d'appartenance, en particulier chez les résidents du vieux secteur.

7.2 Les citoyens qui veulent un autre référendum

Les principaux motifs pour lesquels ces citoyens veulent être à nouveau consultés par référendum sont :

- Le trop faible taux de participation au scrutin du 26 octobre (34%) et le caractère non significatif du résultat (majorité de 32 voix). On trouve inconcevable qu'un tel projet soit stoppé par 32 citoyens;
- Des gens ont considéré le référendum comme consultatif et non décisionnel. Certains ont pu confondre avec une signature de registre où ce sont seulement les opposants qui s'expriment;
- Il faut considérer le pourcentage global des votes exprimés dans les quatre municipalités et non seulement le résultat dans chacune indépendamment;
- Il faut accorder la primauté à la vision régionale sur l'approche locale. Un regroupement avec Drummondville est inévitable, à court ou moyen terme;
- Les résultats obtenus dans les autres municipalités, en particulier la victoire surprenante du *oui* à Saint-Nicéphore, changent la situation pour la municipalité de Saint-Charles-de-Drummond qui risque d'être isolée.

Les constatations que ces citoyens font face au faible taux de participation au vote du 26 octobre sont, entre autres :

- Il n'y a pas eu de véritable débat pendant la campagne référendaire, en raison de la non implication du conseil municipal;

- L'excès de confiance des citoyens favorables au projet, qui ont pris le regroupement pour acquis;
- L'absence de rappel formel dans les jours précédant le vote.

Ils attribuent le résultat négatif du référendum à Saint-Charles-de-Drummond à plusieurs causes dont :

- Le manque d'informations chiffrées. Les avantages et inconvénients du statu quo par rapport au regroupement étaient qualitatifs et non quantitatifs;
- La présence majoritaire des tenants du *non* aux assemblées d'information;
- Le manque d'information sur les prévisions budgétaires 2004, année de renégociation de plusieurs ententes intermunicipales avec Drummondville;
- La crainte du paiement par Saint-Charles-de-Drummond des dettes des autres municipalités;
- L'imposition de la taxe d'affaires, la perte de la bibliothèque, la hausse des loyers de l'OMH, le pavage des rues aux frais du secteur;
- La concentration du vote négatif en fonction d'intérêts particuliers ou selon des secteurs de la municipalité.

Par ailleurs, les raisons pour lesquelles ils ont voté ou ils voteraient en faveur du projet de regroupement sont :

- La qualité des services de la Ville de Drummondville;
- L'incontournable dépendance de Saint-Charles-de-Drummond face à Drummondville quant à l'approvisionnement en eau potable et à l'utilisation des équipements de sports et de loisir;
- La difficulté de faire une fusion à trois, sans Saint-Charles-de-Drummond;
- Le plus grand dynamisme et la meilleure compétitivité d'une grande ville;
- L'évidence que, de toute façon, le regroupement se fera, à plus ou moins long terme;
- L'avantage de partager avec un plus grand nombre de contribuables les coûts des investissements majeurs à venir.

Bon nombre de citoyens qui se sont exprimés souhaitent que, s'il y a une nouvelle consultation, elle se fasse sur la base de données budgétaires plus complètes, que les taux de taxes soient garantis et que la question de la prise en charge par la municipalité des améliorations locales soit précisée.

7.3 Les autres points de vue

Parmi toutes les personnes qui se sont exprimées dans le cadre des consultations que j'ai effectuées, une seule souhaite la tenue d'un deuxième référendum dans les quatre municipalités ce qui, selon elle, susciterait un taux de participation plus élevé.

Par ailleurs, plusieurs citoyens de Saint-Charles-de-Drummond ont suggéré que, dans une perspective d'avenir et dans l'intérêt supérieur de la région, le ministre devrait carrément imposer la fusion des quatre municipalités. Pour eux, c'est préférable d'y aller maintenant, d'éviter les dépenses reliées à un autre référendum et d'en finir au plus vite avec ce regroupement qui leur semble inévitable.

* * *

Il est important de souligner qu'à la fois des élus, des responsables d'organismes municipaux et des citoyens ont souligné qu'il y avait eu une campagne «souterraine», ce qui est beaucoup moins rassembleur qu'une véritable confrontation entre les tenants du *oui* et du *non*, comme ce fut le cas à Saint-Nicéphore. Ils déplorent qu'il n'y ait pas eu de véritable débat à Saint-Charles-de-Drummond, amenant ainsi une campagne terne, et le désintérêt de la population.

8. CONSTATS

Les rencontres que j'ai tenues et les opinions que j'ai recueillies me permettent de dégager certains constats eu égard au regroupement des municipalités de Drummondville, de Saint-Charles-de-Drummond, de Saint-Joachim-de-Courval et de Saint-Nicéphore.

De l'ensemble des commentaires reçus, il ressort que tous ceux qui ont voté *non* le 26 octobre ne veulent pas d'un autre référendum. Par contre, parmi ceux qui ont voté *oui* ou qui ont omis de voter, certains souhaitent que le ministre impose la fusion, alors que les autres veulent une deuxième consultation.

Les opposants au regroupement estiment que la population s'est exprimée, que la démocratie a parlé et que le gouvernement doit tenir son engagement de respecter le résultat des consultations.

Les opinions recueillies convergent quant il s'agit d'expliquer les principales raisons du refus du regroupement. On mentionne la fermeture appréhendée de la bibliothèque, l'incertitude quant à l'avenir de l'Office municipal d'habitation, la fin de la prise en charge par la municipalité des coûts de pavage des nouvelles rues et l'imposition d'une taxe d'affaires. Sur ces sujets, certaines personnes auraient entretenu des doutes chez des catégories de citoyens, suscitant des craintes ou des appréhensions.

J'ai pu constater que de nombreux citoyens de Saint-Charles-de-Drummond se sentaient peu concernés par l'enjeu du regroupement, qu'ils prenaient pour acquis, puisqu'ils considèrent leur municipalité comme le prolongement de Drummondville qui a déjà une enclave sur son territoire. Ceci expliquerait le faible taux de participation au référendum.

De nombreuses personnes regrettent leur excès de confiance et estiment avoir raté une excellente occasion de mettre en commun leurs forces respectives afin de concrétiser un projet de société déterminant pour le développement harmonieux et complémentaire des collectivités de la région, tant au plan économique que récréotouristique. Pourtant ce regroupement était vu par plusieurs comme tout à fait naturel, en plus d'être l'un des rares où ce n'est pas la ville centre qui bénéficie des effets sur la taxation.

Par ailleurs, l'information écrite diffusée à Saint-Charles-de-Drummond se compare à celle des autres municipalités; seuls certains moyens diffèrent. On a toutefois peu fait état des ententes intermunicipales qui viendront à échéance bientôt, ce qui pourrait avoir un impact à la hausse sur le compte de taxe des citoyens, si la municipalité n'est pas regroupée.

De plus, les informations fournies sur la fiscalité applicable aux commerces ont pu susciter des inquiétudes chez les commerçants qui ne veulent pas de taxe d'affaires. D'ailleurs, les gens d'affaires qui m'ont fait part de leur opinion se sont dits satisfaits du résultat du 26 octobre. Ils n'ont toutefois pas eu l'occasion de débattre de la fiscalité applicable aux commerces dans le cadre d'une assemblée d'information tenue spécifiquement à leur intention, comme ce fut le cas à Saint-Nicéphore.

Les opinions reçues indiquent que peu de personnes manifestent un sentiment d'appartenance à Saint-Charles-de-Drummond. Il appert que les gens ont plutôt

tendance à s'identifier à Drummondville, où ils travaillent, font leurs achats et pratiquent la plupart de leurs sports et loisirs.

Le non-engagement du maire et des membres du conseil municipal pendant la campagne référendaire a déçu la population, indépendamment de son opinion sur le regroupement. Elle s'attendait à ce que, sur une question d'une telle importance, ses leaders se prononcent dans un sens ou dans l'autre, éclairent son choix et orientent sa réflexion. Par contre, les citoyens de Saint-Charles-de-Drummond se déclarent satisfaits du travail effectué par leurs élus, sauf sur la question de leur neutralité pendant la campagne référendaire.

Enfin, j'ai senti que le conseil municipal de Saint-Charles-de-Drummond est divisé, non pas sur l'interprétation des résultats du référendum, mais plutôt sur l'avenue à privilégier dans les circonstances.

9. CONCLUSION

Bien que la question du regroupement ne soulève pas les passions dans la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond, il faut admettre que le résultat du référendum du 26 octobre suscite de l'incertitude et de l'inquiétude.

Selon moi, une meilleure connaissance du contenu de la demande commune de regroupement aurait évité divers propos tenus lors de la campagne qualifiée de «souterraine» par plusieurs, sur des sujets tels que la hausse des loyers à l'OMH, l'augmentation des taxes foncières, la diminution de la qualité des services, la perte de certains privilèges et de la prise en charge des dettes des autres municipalités.

Les opinions recueillies au cours de mes consultations m'indiquent que des irritants soulevés pourraient être dissipés. En effet, suivant les commentaires reçus des élus, des ententes seraient possibles au sujet de la bibliothèque et la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond continuerait d'appliquer sa politique actuelle pour le paiement des travaux de pavage des rues déjà construites dans le nouveau développement résidentiel.

Il faudra, en outre, explorer la possibilité que les trois autres municipalités puissent accepter que Saint-Charles-de-Drummond obtienne une plus grande représentation au sein du conseil provisoire de la nouvelle ville, quoique cette délicate question ait fait l'objet de négociations serrées dans le cadre de l'entente.

Je considère que la connaissance des résultats dans les autres municipalités influe sur le sentiment qui se dégage dans la population de Saint-Charles-de-Drummond.

Si une nouvelle consultation devait se tenir, on ne parlerait plus d'un référendum dans quatre municipalités, dont trois se proposant de se regrouper à la Ville centre Drummondville, mais plutôt d'une consultation dans une seule municipalité en vue d'un regroupement avec un ensemble déjà virtuellement regroupé de trois municipalités ayant voté en faveur de cette option.

Il ne faudrait pas présumer du résultat d'un autre référendum, car l'enjeu prendrait alors de nouvelles dimensions. Si le résultat était *pour*, la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond serait assurée d'un regroupement à quatre, puisque l'adhésion à Drummondville, de Saint-Nicéphore et de Saint-Joachim-de-Courval, est déjà acquise. Si le résultat était *contre*, la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond risquerait de se trouver isolée face aux trois autres.

J'estime que, dans la situation actuelle, ne rien faire risque de créer de la frustration au sein d'une partie de la population de Saint-Charles-de-Drummond. Par ailleurs, l'imposition pure et simple de la fusion des quatre municipalités irait à l'encontre des engagements du gouvernement et des élus locaux.

La meilleure solution m'apparaît être la tenue d'une nouvelle consultation à Saint-Charles-de Drummond, décrétée par le conseil municipal et non pas par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, puisqu'il n'est pas approprié de refaire l'exercice dans le même contexte, selon les mêmes paramètres et en vertu de la même disposition législative.

Pour susciter l'intérêt, il faudra non seulement une information objective et complète, mais aussi un engagement du conseil municipal, ce qui provoquera le débat et répondra au souhait largement exprimé par les citoyens. Une autre campagne neutre pourrait encore amener un résultat neutre. Pour pallier à cette éventualité, les élus municipaux de Saint-Charles-de-Drummond devront obligatoirement refaire leurs devoirs et présenter un projet comprenant de nouvelles ententes que l'on prendra soin de bien expliquer.

Des éclaircissements et des explications chiffrées plus complètes sur les taux de taxes, avec projections dans le temps, devront être fournies et une séance d'information devra être tenue à l'intention de tous les citoyens. Il pourra y en avoir une autre destinée plus spécifiquement aux gens d'affaires, s'ils en manifestent le désir.

Il sera donc important dans l'intérêt de tous, quelle que soit leur opinion sur la question, de faire plus que simplement diffuser de l'information. Il faudra répondre aux questions des gens, donner des exemples concrets de manière à dissiper les inquiétudes non fondées, à éliminer les fausses interprétations et permettre à chacun une prise de décision objective et éclairée.

Il faudra cette fois que les élus de la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond se prononcent officiellement, dans un sens ou dans l'autre, en faisant abstraction des considérations personnelles ou politiques. Ils ont la responsabilité de gérer pour et au nom des citoyens, car ils occupent une zone d'influence essentielle à une prise de décision éclairée.

Un tel engagement est plus que légitime. J'estime que si, après analyse d'un dossier de regroupement, les élus d'une municipalité se prononcent contre le projet, c'est parce qu'ils sont convaincus que c'est la meilleure solution pour l'ensemble des citoyens qu'ils représentent.

Par ailleurs, lorsqu'ils suggèrent à leurs concitoyens d'adhérer à un projet de regroupement, cela ne constitue pas un aveu de leur incapacité à gérer leur municipalité, mais c'est plutôt un signe qu'ils ont une vision d'avenir et qu'ils pensent que le dossier doit être évalué sur une base régionale plutôt que strictement locale.

Tous ces nouveaux éléments, jumelés à une information quantitative sur les impacts du regroupement des quatre municipalités, militent en faveur d'une deuxième consultation, assortie de nouvelles conditions. Peu de gens veulent une fusion forcée, mais plusieurs demandent une autre chance de se prononcer, maintenant que la situation est connue dans les trois autres municipalités.

* * *

Après avoir examiné le déroulement de la campagne référendaire à Saint-Charles-de-Drummond et ses effets sur les résultats, rencontré les élus, consulté les citoyens et analysé les commentaires recueillis, j'ai perçu un sentiment d'incertitude, voire d'inquiétude chez plusieurs, face à l'avenir de leur municipalité, compte tenu de la volonté exprimée à Drummondville, à Saint-Joachim-de-Courval et à Saint-Nicéphore lors du référendum.

Compte tenu du contexte régional et en considération des enjeux en présence, il apparaît opportun de tenir un nouveau scrutin référendaire sur le projet de regroupement dans la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond.

10. RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT QU'en déposant leur demande commune de regroupement les élus des quatre municipalités ont estimé que l'intérêt supérieur de la région était primordial et qu'il fallait considérer ce dossier dans une perspective régionale;

CONSIDÉRANT QUE la consultation du 26 octobre 2003 a été tenue suite à une ordonnance émise par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir en vertu de l'article 95 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

CONSIDÉRANT QUE le 26 octobre 2003, les citoyens des municipalités de Drummondville, Saint-Joachim-de-Courval et Saint-Nicéphore ont donné leur appui au projet de regroupement;

CONSIDÉRANT QUE ces résultats modifient chez plusieurs citoyens de Saint-Charles-de-Drummond leur perception de l'enjeu du regroupement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal Saint-Charles-de-Drummond n'a pas pris officiellement position lors de la campagne référendaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond dépend de plus en plus de la Ville de Drummondville pour différents services, dont la fourniture de l'eau potable et les loisirs;

CONSIDÉRANT QUE des ententes seront bientôt à renégocier entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond et que les impacts budgétaires pourraient être majeurs;

CONSIDÉRANT QU'en raison d'éléments nouveaux tels que le maintien de la bibliothèque et la prise en charge par la municipalité des coûts de pavage des nouvelles rues, il est souhaitable de donner aux citoyens de Saint-Charles-de-Drummond une nouvelle occasion d'exprimer leur opinion, quelle qu'elle soit;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer une participation importante au scrutin, il sera essentiel que les autorités de la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond fournissent toute l'information requise et rappellent aux citoyens l'importance d'exercer leur droit de vote, compte tenu de la nature de l'enjeu pour l'avenir de leur municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle consultation des citoyens de la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond ne peut se tenir dans le même contexte, selon les mêmes paramètres et en vertu de la même disposition législative;

EN CONSÉQUENCE, JE RECOMMANDE :

- **QU'**un nouveau scrutin référendaire soit tenu dans la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond;
- **QUE** ce référendum consultatif soit décrété par le conseil municipal de Saint-Charles-de-Drummond en vertu de l'article 517 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- **QUE** dans le cadre de cette consultation, les élus de la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond prennent officiellement position;
- **QU'**avant la tenue du scrutin, les conseils municipaux concernés se prononcent sur le statut de la bibliothèque de Saint-Charles-de-Drummond après le regroupement, de même que sur la prise en charge par la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond des coûts de pavage des rues déjà construites dans le nouveau développement résidentiel;
- **QUE** le conseil municipal de Saint-Charles-de-Drummond présente lors d'une séance d'information toutes les données financières de même que les avantages et inconvénients relatifs au regroupement et au statu quo tant pour les citoyens que pour les gens d'affaires et que le contenu de l'entente commune y soit largement diffusé et expliqué;
- **QUE** lors de cette séance d'information, des précisions soient apportées notamment en regard de la taxe d'affaires, du statut de l'Office municipal d'habitation suite au regroupement et du maintien de la qualité des services au chapitre de l'entretien des rues et de la collecte des déchets;
- **QUE** toute action consécutive au scrutin tenu le 26 octobre 2003 soit suspendue dans les municipalités de Drummondville, Saint-Joachim-de-Courval et Saint-Nicéphore, tant que les résultats de la nouvelle consultation à être tenue dans la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond ne seront pas connus.

Pierre Delisle, ing., F.AdM.A.

Québec, le 1^{er} décembre 2003